COMMUNIQUÉ DE PRESSE

📍 Pays de la Loire, le 23 mai 2025

TOHA et l'URPS Kinés Pays de la Loire s'associent pour structurer, déployer et valoriser l'accès direct en kinésithérapie.

Depuis la publication du décret du **20 mai 2023**, l'accès direct aux soins de kinésithérapie est autorisé dans des structures d'exercice coordonné telles que les ESP, MSP et centres de santé. Cette évolution réglementaire permet aux patients d'accéder à un kinésithérapeute **sans prescription médicale**, dans un cadre sécurisé, tout en favorisant une meilleure coordination des soins. La Haute Autorité de Santé recommande d'ailleurs à toute personne ayant subi un traumatisme en torsion de cheville entrainant des symptômes de consulter un kinésithérapeute exerçant en accès direct.

Dans ce contexte, **TOHA** – logiciel d'aide à la décision conçu par et pour les kinésithérapeutes – et l'**URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux des Pays de la Loire** lancent un partenariat ambitieux visant à accompagner le déploiement régional de l'accès direct, à structurer les pratiques professionnelles, et à valoriser les dynamiques locales.

Un partenariat pour référencer, monitorer et évaluer l'accès direct

Cette collaboration régionale prévoit :

- L'**accompagnement des kinésithérapeutes éligibles** dans la mise en œuvre opérationnelle de l'accès direct ;
- Le **référencement des professionnels engagés**, via une cartographie dédiée ;
- Le **monitoring territorial des parcours de soins**, grâce à des outils d'analyse et de suivi des données issues de la pratique.

Suivre des indicateurs pour évaluer l'impact de l'accès direct

L'un des objectifs majeurs de cette collaboration est de **produire des indicateurs objectivables** permettant d'évaluer l'impact réel de l'accès direct **en termes de santé publique** sur le territoire. Grâce à la structuration des données issues de TOHA, il devient possible de :

- Mesurer l'évolution des parcours de soins et de la prise en charge précoce ;
- Identifier les bénéfices en matière de délai d'accès, de prévention secondaire ou de réduction des recours médicaux inappropriés ;
- Appuyer les réflexions politiques et territoriales avec des **données objectives**.

Une initiative au service de la profession et des patients

Ce partenariat incarne une dynamique innovante portée par les professionnels eux-mêmes, avec le soutien de leur URPS. En dotant les kinésithérapeutes d'un outil structurant et en organisant leur visibilité, TOHA et l'URPS Kinés Pays de la Loire contribuent à **sécuriser l'accès direct**, **valoriser les compétences professionnelles** et **mieux répondre aux enjeux de santé publique régionaux**.

📞 **Contacts Presse** :
Matthieu BREMOND – Fondateur de TOHA | matthieu.bremond@toha.care | 06 70 14 41 11
Joachim LE TALLEC – Élu URPS Kinés PdL | contact@urps-mk-paysdelaloire.fr | 06 35 22 16 30